

Coupon d'inscription à renvoyer à l'adresse ci-dessous :
Céline DELAIRE – les Teilhoux 63160 GLAINE-MONTAIGUT ou celinechatr@yahoo.fr
Au plus tard le 07 octobre 2017



Accompagné du certificat médical et du chèque à l'ordre de :
Comité des Fêtes de Glaine-Montaigut



Licencié : Joindre la photocopie de la licence*

Non licencié : Joindre au bulletin d'inscription un certificat médical de moins d'un an au 08 octobre 2017 avec la mention « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition ». Article 231-2-1 du Code du Sport

(Inscription possible le jour de la course + 2€)

Course / Distance

- 10 km : 8 € 5 km : 6 €
2 € : 3 km 300 m 800 m
 1 500 m

N° dossard
(cadre réservé à l'organisation)

N° licence

Certificat Médical

Date de naissance OBLIGATOIRE : _____

NOM : (majuscules) _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Sexe : Masculin Féminin

E-mail (si vous souhaitez les résultats par Internet): _____ @ _____

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné _____ autorise
mon enfant _____ à
participer
à la Ronde des Coteaux Glainois sous **mon entière responsabilité.**

Fait à _____ le : _____ Signature :

Je m'engage à prendre connaissance du règlement de la course et à en accepter tous les termes et conditions. Je m'engage à fournir une **copie de mon certificat médical ou de ma licence sportive athlétisme.**

Fait à _____ le _____ Signature obligatoire :

Parcours 5 et 10
km
- départ du Stade



Parcours 3 km
- départ du
Stade



* L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s. Conformément à l'article L.231-2-1 du code du sport, chaque participant doit être en possession soit :

- d'une licence **athlé-compétition, athlé entreprise athlé running** ou d'un **pass' running**, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
- d'une licence **FFCO, la FFPM ou le FF Tri Triathlon** en cours de validité à la date de la manifestation,
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tout moyen, la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- d'une licence délivrée par l'UNSS ou UGSEL, en cours de validité à la date de manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire,
- d'un certificat de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied datant de moins d'un an au 8 octobre 2017 ou de sa copie.